



HONORAIRES DE L'AGENCE*

TRANSACTIONS NEUVES

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

TRANSACTIONS VENTES (A la charge de l'acquéreur)

- Pour tout mandat Exclusif, les honoraires sont de 3% TTC du prix net vendeur.
- Pour tous les clients qui ont déjà acquis ou vendus par le biais de l'agence, les honoraires sont de 2% TTC du prix net vendeur.
- Pour tout mandat Non exclusif, les honoraires sont de 5% TTC du prix net vendeur.

TRANSACTIONS LOCATIONS

- Les honoraires de location sont de 12€ / m².
- Pour tous les bailleurs qui ont déjà acquis un appartement neuf par le biais de l'agence, les honoraires sont offerts.
- Les honoraires de l'Etat des lieux sont de 6€ / m² (à la charge du bailleur par moitié, et du preneur pour l'autre moitié).

**Honoraires incluant la TVA à 20%*